

SOMMAIRE

- Vacances d'été
- ROI bâtiments
- Horizon 2034 et IA
- Absence pour maladie, hospitalisation ou accident du travail

Des vacances bien méritées : le résultat d'une lutte, pas un cadeau

Alors que l'été avance à grands pas, nous aspirons tous à un moment de repos. En tant que syndicat, nous tenons à rappeler que le droit aux vacances, au repos hebdomadaire et à un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée ne va pas de soi. Rien de ce que nous considérons aujourd'hui comme « normal » n'a été offert par le gouvernement ou les employeurs. Chaque jour de congé payé et la semaine de cinq jours sont le résultat direct d'années de lutte sociale et de négociations syndicales menées par les générations qui nous ont précédées.

Malheureusement, cette lutte est loin d'être terminée. Aujourd'hui, à la suite du « Plan Horizon 2034 » et de l'introduction de l'IA, nous faisons face à un nouveau cap historique. Tout comme les ouvriers se sont battus autrefois pour récolter les fruits de l'industrialisation, la CGSP exige aujourd'hui que les gains d'efficacité générés par l'IA profitent aux travailleurs sous forme de semaines de travail plus courtes et de travail faisable.

Parallèlement, nous constatons un recul dans la gestion sociale des employeurs : juste avant l'été, l'autorité a décidé d'interdire la présence des enfants et membres de la famille du personnel sur le lieu de travail, sans pour autant garantir des structures d'accueil abordables et de proximité. Cela touche de plein fouet l'équilibre -que nous avons tant lutté à obtenir- entre vie professionnelle et vie privée. Les vacances et le bien-être sont des droits historiques que nous devons continuer à défendre.

Toute l'équipe de la CGSP Finances souhaite à tous les collègues de fantastiques vacances, reposantes et bien méritées. Profitez de ce temps en famille et entre amis ! Après l'été, nous continuerons à monter au créneau pour défendre vos droits et un lieu de travail humain !

Modification du règlement d'ordre intérieur des bâtiments

Fin juin, juste avant les vacances d'été, l'autorité a ajouté un point à l'ordre du jour des discussions du Comité intermédiaire de concertation / Comité pour la prévention et la protection au travail : une modification du règlement d'ordre intérieur (ROI) visant à interdire purement et simplement la présence d'enfants au bureau.

Bien que la CGSP reconnaisse qu'un environnement de bureau ouvert (open space) engendre des défis supplémentaires en matière de calme et de concentration, cette mesure manque totalement de réalisme face au quotidien des travailleurs. À une époque où les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, où les grands-parents doivent travailler plus longtemps (et ne peuvent donc plus garder les enfants) et où les vacances d'été sont particulièrement longues, la recherche d'une garde d'enfants abordable et de qualité est un véritable casse-tête pour de nombreux collègues. Personne n'amène son enfant au bureau pour le plaisir ; cela se fait uniquement par nécessité.

La CGSP déplore l'approche dogmatique de l'autorité. Au lieu d'opter pour une interdiction générale basée sur un nombre limité d'incidents, il aurait fallu chercher des solutions constructives. Nous nous rappelons le projet-pilote concernant une garderie d'enfants dans les bureaux bruxellois. Il est regrettable que cette piste n'ait pas été explorée plus en profondeur à l'époque.

Lors de la concertation, vos représentants CGSP ont expressément suggéré de traiter les éventuelles nuisances localement et d'un commun accord, plutôt que d'imposer une tolérance zéro rigide via le règlement d'ordre intérieur. Malheureusement, l'autorité a fait la sourde oreille.

Elle choisit ici la facilité (interdire) au lieu de prendre ses responsabilités d'employeur moderne et social. Votre équipe CGSP Finances continuera de se battre pour des solutions viables qui soutiennent réellement la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Horizon 2034 : Les gains d'efficacité de l'IA doivent revenir aux travailleurs, pas à des économies aveugles !

« Horizon 2034 » est un plan visant à préparer le SPF pour l'avenir grâce aux nouvelles technologies. Il s'agit d'une vision à long terme, qui anticipe des économies budgétaires et qui est encore en phase d'analyse.

Selon l'autorité, un projet pilote basé sur l'IA a été clôturé avec succès et le déploiement de l'IA va se poursuivre au sein de l'organisation. Afin de mieux protéger les informations sensibles détenues par le SPF, un modèle d'IA en interne sera développé.

Bien que la Direction P&O (Personnel & Organisation) tente de rassurer en affirmant que l'IA n'est qu'un outil pour les tâches répétitives et que l'expertise du personnel reste essentielle, la CGSP constate que la réalité sur le terrain est différente. L'incertitude liée à ce virage numérique suscite déjà de l'inquiétude.

L'autorité promet des sessions d'information et des formations complémentaires, mais la CGSP exige des informations concrètes. À l'heure actuelle, le Service P&O est incapable de nous fournir des chiffres exacts sur le nombre de tâches qui seront automatisées. Comment peut-on déployer une vision sans en mesurer l'impact ?

Le Service P&O garantit qu'il n'y aura pas de licenciements et que l'IA devra absorber la charge de travail croissante. Mais pour l'équipe CGSP Finances, cela ne suffit pas. La CGSP demande la garantie d'un travail porteur de sens. La technologie ne doit jamais servir de prétexte pour augmenter encore la charge de travail du personnel restant ou pour ne pas remplacer les départs naturels.

Les nouvelles technologies doivent améliorer la qualité de vie des travailleurs. Conformément aux positions du récent congrès de la FGTB, notre position est claire : si l'IA génère des gains d'efficacité, ces gains doivent revenir aux travailleurs ! La CGSP demande une réduction du temps de travail avec maintien du salaire et maintien du nombre d'équivalents temps plein (ETP).

Au-delà de l'impact social et humain, la CGSP refuse de fermer les yeux sur la réalité écologique de cette numérisation. Le SPF Finances aime se profiler comme une institution verte, mais la transition vers des modèles d'IA à grande échelle a un revers : son impact environnemental.

L'entraînement et le fonctionnement continu de modèles d'IA complexes et de gigantesques centres de données consomment des quantités massives d'énergie et d'eau (pour le refroidissement). L'empreinte CO₂ de cette technologie est immense. Un SPF qui se veut écoresponsable doit évaluer l'introduction de l'IA de manière critique et ne pas l'adopter aveuglément. La durabilité ne consiste pas seulement à consommer moins de papier, mais aussi à prendre en compte l'empreinte numérique gigantesque que l'IA engendrera.

La CGSP n'est pas opposée au progrès technologique, mais elle s'oppose à une technologie qui se développe au détriment du personnel et du climat. La CGSP ne peut accepter que ce « Plan Horizon 2034 » devienne synonyme de « moins de personnel, plus de pression et une facture écologique plus lourde ». La CGSP continue d'exiger une politique de personnel sociale, humaine et véritablement durable !

Procédure en cas d'absence pour maladie, hospitalisation ou accident du travail : Avis négatif de la CGSP

Le SPF Finances vient de modifier les modalités à respecter en cas d'absence pour maladie. La CGSP vous invite à lire attentivement cette note.

Lors de la concertation, la CGSP a formulé de nombreuses remarques. Bien que l'autorité ait adapté le projet sur certains points, il est resté inflexible sur d'autres. La CGSP a émis un avis négatif, dont voici la teneur :

“À la suite de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2026 de l'arrêté royal du 17 décembre 2025 modifiant le Code du Bien-être au travail en ce qui concerne la réintégration des travailleurs en incapacité de travail et la prévention des absences de longue durée, le SPF Finances a adapté la note qui fixe la procédure en cas d'absences pour cause de maladie, d'hospitalisation ou d'accident (du travail).”

Cet arrêté royal introduit en effet à l'article I.4-71/2.- § 1er l'obligation pour tout employeur d'inclure dans le règlement de travail une procédure en vue de maintenir le contact avec les travailleurs en incapacité de travail, qui stipule au moins ce qui suit :

1° par qui le travailleur en incapacité de travail sera contacté ;

2° la fréquence des contacts.

§ 2. Cette procédure s'inscrit dans une politique active en matière d'absence qui vise à faciliter et à préparer le retour au travail en cas d'incapacité de travail.

Cette procédure ne vise en aucun cas à vérifier si l'absence des travailleurs pour des raisons de santé est justifiée.

La CGSP ne peut accepter les nouvelles modalités mises en place dans la mesure où le SPF Finances ne dispose pas encore d'un règlement de travail nonobstant ses obligations légales et que, par ailleurs, ces mesures vont exercer une pression supplémentaire sur le membre du personnel en incapacité de travail, contrairement à ce que prévoit le Code du Bien-être au travail.

Pour la CGSP, il n'est pas adéquat de confier au supérieur hiérarchique la responsabilité de la prise de contact dont la fréquence pourrait être ressentie comme un contrôle et non un soutien en vue d'une reprise du travail sereine.

De plus, la note est en contradiction avec le droit à la déconnexion (accords concrets sur les contacts, contact par le chef fonctionnel au plus tard après deux semaines) et pourrait poser un problème au regard du secret médical.

La CGSP rappelle sa demande de guide « maladie » formulée notamment dans l'avis relatif au Comité intermédiaire de concertation n° 207.

*Pour toutes ces raisons, la CGSP, pour qui une nouvelle réunion de concertation aurait été nécessaire, émet un **avis négatif**."*

D'autres questions ?

Contactez l'équipe Finances de la CGSP AMiO Finances

finances.AMiO@cgspacod.be

CONTACTS

BRUXELLES

Olivier VAN GOMPEN 0477/35 79 69
van_gompen@hotmail.com

CENTRE

Eddy TAMISET 0476/60 13 15
eddy.tamiset@cgspacod.be

CHARLEROI

Fabrizio RASPINI 0476/65 23 71
fabrizio.raspini@minfin.fed.be

WALLONIE PICARDE

Philippe LEROY 0470/75 05 83
philippe.leroy@minfin.fed.be

HUY

Monique DUBOIS 0474/01 39 47
Monique.DUBOIS@cgspacod.be

LIEGE

Agnès PIEYNS 0496/03 31 35
agnes.pieyns@minfin.fed.be

LUXEMBOURG

Laurence MAZZOCCO 0495/28 93 69
laurence.mazzocco@minfin.fed.be

MONS

Bérangère MAHIA 0497/55 36 48
berangere.mahia@minfin.fed.be

NAMUR

Xavier HOUZE 0496/67 55 27
xavier_houze@hotmail.com

VERVIERS

Michèle CHAINEUX 0496/75 92 04
michele.chaineux@minfin.fed.be

WELKENRAEDT

Laurie VAN ISACKER 0474/87 27 53
laurie.vanisacker@cgsp.be

N'oubliez pas, pour vos envois de courriels, la mention « SYND » en objet.

Traitement de vos données personnelles

Déclaration de confidentialité consultable sur <https://www.cgsp.be/politique-de-confidentialite/>

Adresse où écrire si vous ne consentez plus à l'utilisation de vos données : C G S P A l'attention du Président - Place Fontainas 9-11 1000 Bruxelles Ou info@cgsp.be

Editeur responsable : J-F LEMAIRE, Secrétaire fédéral CGSP AMiO, Place Fontainas 9-11, 1000 Bruxelles